

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Attribution de subventions à des associations œuvrant à la valorisation des jeunes au travers d'une pratique leur permettant de mobiliser des compétences au titre de l'appel à projets de l'année 2019

P.J. : - 1 tableau récapitulatif
- 1 projet de délibération

Le Contrat d'Agglomération 2017-2021 prévoit au titre du plan d'actions jeunesse dans son action n° 37, le lancement d'un appel à projets artistiques et de loisirs, basé sur le théâtre, le chant, la danse, la musique, le graff éphémère, le numérique et le sport santé.

En outre, la Fiche Action (FA) n° 37 «Développement culturel» prévoit la mise en place d'actions ayant pour objectifs de faciliter l'accès à la culture, aux loisirs et aux spectacles et de favoriser l'ouverture vers les villes jumelles. Ainsi, un crédit de 7.000.000 F/CFP est dédié à sa mise en œuvre.

Pour 2019, la répartition des financements entre les collectivités serait la suivante :

Dotation Etat (34 %)	2.380.000 F/CFP
Dotation province Sud (15 %)	1.050.000 F/CFP
Dotation Ville de Nouméa (51%)	3.570.000 F/CFP
TOTAL	7.000.000 F/CFP

A ce titre, la Ville de Nouméa a lancé un appel à projets au mois de novembre 2018 auprès des associations œuvrant sur la commune, pour soutenir toute action innovante au bénéfice des jeunes de moins de 26 ans.

Cet appel à projets a vocation à compléter l'offre existante déjà proposée par la Ville dans les domaines suivants :

- Sport : développement des pratiques sportives ;
- Culture : médiation culturelle et pratiques artistiques ;
- Numérique : nouveaux usages, pratiques collaboratives ;
- Vie des quartiers : développement du lien social dans les quartiers.

Un projet peut intégrer plusieurs de ces thématiques.

Pour l'appel à projets 2019, une attention particulière sera portée aux projets décentralisés dans les quartiers de Nouméa.

Dans le cadre du programme d'accompagnement de la Ville aux associations qui, par leurs actions, participent à la valorisation des jeunes au travers d'une pratique leur permettant de mobiliser des compétences, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les subventions sollicitées et d'habiliter le Maire ou son représentant à signer les conventions avec les associations concernées :

LE COMITE REGIONAL SPORT POUR TOUS DE NOUVELLE-CALEDONIE :

Il est proposé de lui verser une subvention de 465.000 F/CFP, sur un montant total du projet de 694.500 F/CFP, pour l'organisation du projet «Le Soft Volley / Le Beach Soft Volley Nouméa».

L'association OLYMPIQUE NOUMEA NATATION :

Il est proposé de lui verser une subvention de 810.000 F/CFP, sur un montant total du projet de 3.640.000 F/CFP, pour le projet «J'apprends à nager» par le biais d'un apprentissage accéléré au moyen de séances aux enfants de 3 à 12 ans ne sachant pas nager pendant les vacances scolaires sur la période de juin 2019 à octobre 2020 à la Piscine Henry Daly de Rivière Salée.

L'association STADE CALEDONIEN :

Il est proposé de lui verser une subvention de 250.000 F/CFP, sur un montant total du projet de 957.500 F/CFP, pour l'organisation de son projet «Rugby Girls Globe-Trotters – L'environnement et le Sport comme lien entre les jeunes filles des quartiers de Nouméa» pour l'année 2019.

L'association JEUNES ET TOILES :

Il est proposé de lui verser une subvention de 1.100.000 F/CFP, sur un montant total du projet de 1.803.000 F/CFP, pour l'organisation de son projet «La petite fabrique de films» pour l'année 2019 au Rex Nouméa.

L'association JEUNES ET TOILES :

Il est proposé de lui verser une subvention de 560.000 F/CFP, sur un montant total du projet de 710.000 F/CFP, pour l'organisation de son projet «Ateliers internet et multimédias dans les Espaces Publics Numériques (EPN) de Nouméa».

L'association THEÂTRE DE L'ÎLE :

Il est proposé de lui verser une subvention de 2.300.000 F/CFP, sur un montant total du projet de 10.262.530 F/CFP, pour l'organisation de son projet projet «QU(art)IER – Résidence-mission dans le quartier de Nouville» pour l'année 2019.

L'association DIX-VERS-CITES :

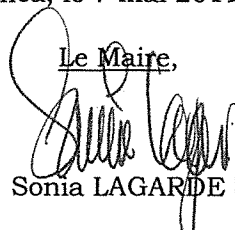
Il est proposé de lui verser une subvention de 280.000 F/CFP, sur un montant total du projet de 350.000 F/CFP, pour l'organisation de son projet «SMOL, une instru, une voix, une vidéo».

L'association SYMBIOSE :

Il est proposé de lui verser une subvention de 250.000 F/CFP, sur un montant total du projet de 960.000 F/CFP, pour l'organisation de son projet «Club robotique».

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 7 mai 2019

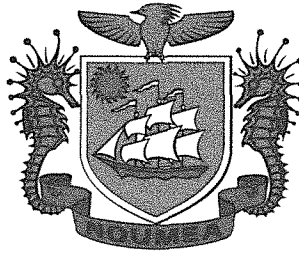
Le Maire,

 Sonia LAGARDE



Appel à projets de l'année 2019

LIBELLE	ANNEE DE CREATION	OBJET DE LA DEMANDE DE SUBVENTION	MONTANT TOTAL DU PROJET 2019	MONTANT PERCU EN 2018	MONTANT SOLLICITE	AUTRES FINANCEMENTS SOLLICITES	OBSERVATIONS	PROPOSITIONS
COMITE REGIONAL SPORT POUR TOUS DE NOUVELLE-CALEDONIE Président : Guy PLAZANET	2007	Aide à la réalisation du projet « Le Soft Volley / Le Beach Soft Volley Nouméa »	694 500 F	432 000 F	664 500 F	Non communiqué	L'association possède les compétences humaines (diplômes, qualifications, etc.). L'installation d'un terrain de volley sur la Place des Cocotiers est réalisable. Ce projet qui a été mené l'année dernière est structurant notamment par sa réalisation sur la Place des Cocotiers. Par ailleurs, les actions menées au Parc Brunelet n'étaient pas concluantes. Le projet vient en complément de l'action menée par Sport Action sur le même site.	465 000 F
OLYMPIQUE NOUMEA NATATION Présidente : Annick KARMANN	1930	Aide à la réalisation du projet « J'apprends à nager »	3 640 000 F	0 F	1 000 000 F	FFN : 810 000 F DJS CNDS : 1 000 000 F Mécénat : 440 000 F	L'association possède les compétences humaines (diplômes, qualifications, etc.) et bénéficiera de lignes d'eau à la piscine de Rivière-Salée. L'association a proposé un projet bien structuré. À travers ce projet de nombreux enfants deviendront autonomes dans le milieu aquatique. Cette action permettra de dynamiser la fréquentation de la piscine de Rivière Salée sur le long terme.	810 000 F
STADE CALEDONIEN Président : Marc PERINET	1989	Aide à la réalisation du projet « Rugby Girls Globe-Trotters – L'environnement et le Sport comme lien entre les jeunes filles des quartiers de Nouméa » pour l'année 2019.	957 500 F	0 F	500 000 F	SIC NC : 230 000 F	L'occupation des terrains sportifs est déjà prévue. Le partenariat avec le club de pétanque pour le local mis à disposition est un plus. Par ses deux fortes dimensions (sport et environnement) le projet dégage une réelle ambition citoyenne. De par les problèmes rencontrés actuellement pour la sauvegarde de la forêt sèche du Ouen Toro et la mise en avant de la population féminine, ce projet est structuré.	250 000 F
JEUNES ET TOILES Présidente : Alexia DUCHESNE	2008	Aide à la réalisation du projet « La Petite Fabrique de Films » pour l'année 2019	1 803 000 F	Sur 2 projets : 1 171 920 F (585 960 F + 585 960 F)	1 100 000 F	Etat MAC : 230 000 F Consulat NZ : 140 000 F	Ce projet consiste à la découverte d'outils et de métiers différents et à l'initiation à un domaine artistique en conditions réelles à l'appui d'une histoire du cinéma. L'association a prouvé sa qualité et son suivi des projets l'année dernière.	1 100 000 F
JEUNES ET TOILES Présidente : Alexia DUCHESNE	2008	Aide à la réalisation du projet "Ateliers internet et multimédias dans les EPN de Nouméa"	710 000 F	Sur 2 projets : 1 171 920 F (585 960 F + 585 960 F)	560 000 F	ADAMIC : 50.000F Ressources propres : 40.000 F Intervenants : 60.000F	Ce projet consiste à la mise en place d'ateliers complémentaires à ceux de la Ville. Il présente une forte dimension prévention des risques liés au numérique. Le service vie des quartiers donne un avis favorable si ce projet intervient dans les établissements publics numériques (EPN) et les cases numériques (Montravel et Kamère). Il est proposé également de solliciter une intervention de l'association à Nouméa Numérique sous forme d'atelier	560 000 F

LIBELLE	ANNEE DE CREATION	OBJET DE LA DEMANDE DE SUBVENTION	MONTANT TOTAL DU PROJET 2019	MONTANT PERCU EN 2018	MONTANT SOLLICITE	AUTRES FINANCEMENTS SOLLICITES	OBSERVATIONS	PROPOSITIONS
THEÂTRE DE L'ÎLE Président : Vincent GUINGUENE	1997	Aide à la réalisation du projet « QU(art)IER – Résidence-mission dans le quartier de Nouville » pour l'année 2019	10 262 530 F	0 F	2 386 635 F	MAC : 3 341 289 F FEAC – Ministère de la culture et de la communication : 2 147 971 F Province Sud : 2 386 635 F	Le projet proposé est complet alliant proximité (squats,...) différents partenariats de portage, différents publics, à l'appui de supports professionnels (Théâtre de l'Île) et d'une intervenante hautement expérimentée.	2 300 000 F
DIX VERS CITES Président : Paul BARRI	2013	Aide à la réalisation du projet "SMOL, une instru, une voix, une vidéo"	350 000 F	180 000 F	300 000 F	ADAMIC : 50 000 F	Ce projet est la continuité du projet financé en 2017 et 2018 consistant à réaliser une Mixtape. Le financement de ce projet permettrait à l'association de passer à un niveau supérieur avec la réalisation de mini clips et de mise en ligne. Il est proposé également de solliciter une intervention de l'association à Nouméa Numérique sous forme d'atelier	280 000 F
SYMBIOSE Présidente : Magali ROLANDO	1994	Aide à la réalisation du projet "Club robotique"	960 000 F	0 F	360 000 F	Inscription ateliers : 500 000 F Mécénat : 100 000 F	Le projet consiste à proposer des types d'ateliers qui sont en forte demande. Le service vie des quartiers donne un avis favorable si ce projet se réalise dans les établissements publics numériques (EPN) où il n'y a pas d'animateur multimédia et où le public est en demande notamment à : Rivière-Salée, Saint-Quentin, et à la cyber-mobile de l'Espace Aérodrome. Il est proposé également de solliciter une intervention de l'association à Nouméa Numérique sous forme d'atelier.	250 000 F
TOTAUX			19 377 530 F	1 783 920 F	6 871 135 F			6 015 000 F



VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

03 JUIN 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 28 mai à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Karine DESTOURS
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Christophe CHEVILLON
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Christine BELLET
	M.	Marc MANSEL	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELESSERT
DATE DE CONVOCACTION	M.	Daniel LEROUX	M.	Marc DESCHAMPS
21.05.2019	Mme	Françoise SUVE	Mme	Isabelle LAFLEUR
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Philippe BLAISE
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Sonia BACKES
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	Jean-Claude BRIAULT
	M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Charles ERIC
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
DATE D'AFFICHAGE	M.	Tristan DERYCKE	M.	Angélo PITO
22.05.2019	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Dina REY
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Mireille LEVY
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Hnadriane HNADRIANE
	Mme	Janine BAJON	Mme	Paule GARGON

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Laurène CASSAGNE
conseillers en exercice	: 53	M.	Dominique SIMONET	M.	Patrick SENS
		Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Jinezi Annie QAEZE
Nombre de présents	: 34	M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Charlène SOERIP
Nombre de votants	: 45	M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Liliane CONDOUMY
(11 procurations)		Mme	Sabine KAGY	M.	Gaël YANNO
		M.	Christophe OBLED	Mme	Félicia BALLANGER
SORTIE DE :		M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Jonas TAOFIFENUA
M. André WAMO		Mme	Germaine NEWEDOU	Mme	Dominique KORFANTY

Monsieur Alexandre MACHFUL a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019/437

attribuant des subventions à des associations œuvrant à la valorisation des jeunes au travers d'une pratique leur permettant de mobiliser des compétences au titre de l'année 2019

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **28 MAI 2019**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le Contrat d'Agglomération 2017-2021 signé le 23 décembre 2016,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/113 du 26 février 2019 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2019,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/74 du 7 mai 2019,

La commission conjointe de l'Action Educative et de la Vie des Quartiers / de la Jeunesse et des Sports / de la Culture, du Patrimoine et des Echanges Culturels entendue en séance du 15 mai 2019,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Sur les crédits du contrat d'agglomération 2017-2021 opération n° 37 «Plan d'actions pour la jeunesse», est autorisée l'attribution de 8 subventions d'un montant total de 6.015.000 F/CFP et réparti comme suit :

COMITE REGIONAL SPORT POUR TOUS DE NOUVELLE-CALEDONIE Aide à la réalisation du projet «Le Soft Volley / Le Beach Soft Volley Nouméa»	465.000F/CFP
OLYMPIQUE NOUMEA NATATION Aide à la réalisation du projet «J'apprends à nager»	810.000F/CFP
STADE CALEDONIEN Aide à la réalisation du projet «Rugby Girls Globe-Trotters – L'environnement et le Sport comme lien entre les jeunes filles des quartiers de Nouméa» pour l'année 2019	250.000F/CFP
JEUNES ET TOILES Aide à la réalisation du projet «La Petite Fabrique de Films» pour l'année 2019	1.100.000F/CFP
JEUNES ET TOILES Aide à la réalisation du projet «Ateliers internet et multimédias dans les EPN de Nouméa»	560.000F/CFP
THEATRE DE L'ÎLE Aide à la réalisation du projet «QU(art)IER – Résidence-mission dans le quartier de Nouville» pour l'année 2019	2.300.000F/CFP

DIX VERS CITES

280.000F/CFP

Aide à la réalisation du projet «SMOL, une instru, une voix, une vidéo»

SYMBIOSE

250.000F/CFP

Aide à la réalisation du projet «Club robotique»

ARTICLE 2 /

Le Maire ou son représentant est habilité à signer avec les associations susmentionnées les conventions définissant les modalités de versement et d'utilisation de ces subventions.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **28 MAI 2019**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **29 MAI 2019**

Le Maire,

Sonia LAGARDE

**DESTINATAIRES :**

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F. (dont T.P.S.)	-	2
SGL (FT + OJ)	-	1
D.P.V.	-	2
D.V.C.E.S.	-	1
D.C.P.R.	-	1
AFFICHAGE	-	1

Le Maire certifie que par le présent acte ayant été transmis le **- 3 JUIN 2019**

et ~~notifié~~ publié le **- 4 JUIN 2019** est exécutoire de plein droit

Pour le Maire et par délégation,


Jean-Pierre DELRIEU
1^{er} adjoint au Maire
Chargé de la coordination municipale,
de l'action éducative, de la vie des quartiers
et de l'insertion.

